

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
lundi 1 juillet 2019

**2<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-7-2-7

### Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

### Service consulté

## **POLITIQUE DU TOURISME APPROBATION DU PACTE DE DESTINATION ALSACE 2019**

Résumé : Dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme 2018 – 2023, la Région Grand Est souhaite mettre en place des « Pactes de Destination », outils financiers qui permettent de mettre en œuvre des plans d'actions de Marketing, avec les 5 Destinations retenues dans son schéma dont l'Alsace. L'objectif est de bâtir un plan d'actions annuel avec les partenaires privés et institutionnels de la destination étant précisé que l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est finance à hauteur de 50 % le programme mis en place. Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation du Pacte de Destination Alsace 2019 et d'autoriser la Présidente à le signer.

Il a fait l'objet d'un avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion du 7 juin 2019.

### **1. La mise en place des Pactes de Destination par la Région Grand Est**

A la suite de l'adoption du Schéma Régional de Développement du Tourisme 2018 – 2023, la Région Grand Est souhaite mettre en place des Pactes de Destination avec les 5 Destinations retenues dans son schéma : l'Alsace, les Ardennes, la Champagne, la Lorraine et les Vosges.

Les Pactes de Destination sont des outils financiers qui permettent de mettre en œuvre des plans d'actions de marketing coopératifs différenciés à l'échelle des destinations touristiques du Grand Est. L'objectif est de bâtir des stratégies avec les partenaires privés et institutionnels de la destination.

La Région Grand Est, via l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE), finance 50 % des plans d'actions mis en place.

## **2. Le Pacte de Destination Alsace**

Le périmètre de la Destination Alsace correspond au périmètre de la Collectivité Européenne d'Alsace qui sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le projet de convention 2019, ci-joint, définit les objectifs et les engagements réciproques des parties pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du Pacte, dont la finalité est de renforcer l'attractivité touristique de la Destination Alsace.

La présente convention serait conclue pour une durée d'un an jusqu'au 30 juin 2020.

Les signataires de cette convention 2019 sont les suivants : la Région Grand Est, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, Alsace Destination Tourisme, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Strasbourg, l'Office de Tourisme de Strasbourg, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région, le Parc du Petit Prince, le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, la Cité du Train de Mulhouse, la Cité de l'Automobile de Mulhouse, l'Ecomusée d'Alsace, Convention Bureau de Strasbourg.

Chaque année est décidé un plan d'actions et de financement prévisionnel concerté avec l'ensemble des acteurs touristiques de la Destination.

Les actions définies dans le présent Pacte feront l'objet d'un financement de l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est, abondée par la Région Grand Est, à hauteur de 50 %, plafonné à 500 K€ pour 2019. Les 50 % restant seront cofinancés par les partenaires du Pacte.

Deux grands types d'actions seront soutenus dans le cadre des Pactes de destination : des actions de communication et de marketing (portail de destination, gestion de la relation client, animation de la marque de destination, magazine de destination, etc.).

Ces orientations et actions devront être cohérentes avec la Stratégie d'Innovation et de Développement Tourisme de l'Alsace 2017-2021, arrêtée par les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Associée à la constitution de cette stratégie, la Région a retenu, dans son Schéma, des filières signatures ajustées à celles de la stratégie précitée.

## **3. La gouvernance 2019**

L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et la Région Grand Est exercent ensemble la responsabilité du pilotage du Pacte de Destination Alsace, puisque les Pactes de Destination ont été initiés par la Région Grand Est. Le Manager du Pacte 2019 sera l'ARTGE, l'animation étant assurée par Alsace Destination Tourisme (ADT).

Cependant, les accords de Matignon, qui seront traduits, notamment, dans le cadre du projet de loi dédié aux compétences spécifiques de la Collectivité Européenne d'Alsace, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, actuellement en discussion au Parlement, prévoient que « la Collectivité Européenne d'Alsace coordonnera la politique du tourisme sur son territoire en lien avec les autres collectivités et les acteurs du secteur. Elle animera à ce titre la Destination Alsace du Schéma Régional du Tourisme. Cette coordination entre collectivités s'exercera dans le cadre d'une gouvernance politique et technique commune, en cohérence avec le schéma régional, au sein de l'Agence Alsace Destination Tourisme ».

Ainsi, pour 2019, le Pacte de Destination Alsace sera co-gouverné par les 2 Agences : l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et Alsace Destination Tourisme.

De plus, selon les principes arrêtés dans le Schéma Régional du Tourisme du Grand Est, il est constitué pour chaque Pacte, un comité local de destination composé de deux instances : un comité stratégique de destination et un comité technique local de destination.

Le comité stratégique local de destination, composé des élus des collectivités et des représentants des partenaires privés signataires du Pacte, décide de la stratégie à mettre en œuvre. En 2019, il sera co-présidé par le Président du Conseil Régional ou son représentant et par un représentant d'un membre du comité stratégique de destination. Le comité technique local de destination réunira les techniciens représentant les parties.

#### **4. Le plan d'actions et de financement 2019**

Trois actions sont proposées pour l'année 2019, avec un budget prévisionnel de 1 M€, étant précisé que l'intervention de l'ARTGE est plafonnée à 500 K€.

La première action s'appuie sur une offre pilier du territoire « Noël en Alsace » qui consiste à créer un événementiel à New-York, sur la thématique du Noël alsacien. Il doit aussi mettre en lumière les autres points forts du tourisme alsacien et à toutes les saisons. Cette action se monte en partenariat avec la Ville de Strasbourg et l'Office de Tourisme de Strasbourg, l'Eurométropole, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération et Alsace Destination Tourisme.

Le projet proposé pour le volet 2 s'appuie sur une offre « famille », sur un territoire riche en tourisme ludique, récréatif, pédagogique et culturel. Il va s'attacher à valoriser le tourisme expérientiel et récréatif de la destination du Sud Alsace auprès d'une clientèle familiale dans le Grand Est, en France de proximité, en Suisse de proximité et en Allemagne. Les partenaires de cette action sont Mulhouse Alsace Agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse, le Parc du Petit Prince, le Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, la Cité du Train de Mulhouse, la Cité de l'Automobile de Mulhouse et l'Ecomusée d'Alsace.

L'action numéro 3 s'appuie sur une stratégie d'influence digitale et d'image en poursuivant le travail entrepris en 2018 en collaboration entre ADT et ARTGE sur la ligne éditoriale de la Destination Alsace. Il consiste à produire du contenu à forte valeur ajoutée autour d'expériences « piliers » du territoire, en enrichissant la plate-forme visit.alsace de contenu inspirationnel et expérientiel à destination de tous les publics, locaux, nationaux et internationaux, pour favoriser la bonne e-réputation de la Destination Alsace.

Les trois volets d'actions soutenus, leur budget prévisionnel, leur modalité de financement et leur pilote sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Année 2019	Budget souhaité	Financement régional	Co-financeurs	Pilote
VOLET I Marchés Lointains (Etats-Unis) « Événementiel Noël en Alsace à New-York »	706 000 €	353 000 €	<b>TOTAL 353 000 €</b> Ville de Strasbourg et Office de Tourisme de Strasbourg, Eurométropole (218 000 €) Ville de Colmar, Colmar Agglomération (50 000 €) Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) (75 000 €) Alsace Destination Tourisme (10 000 €)	ARTGE

Volet II Marchés de Proximité (F, D, CH) « Campagne de Communication Famille Sud Alsace »	164 000 €	82 000 €	<b>TOTAL : 82 000 €</b> Mulhouse Alsace Agglomération (12 000 €) Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse, Parc du Petit Prince, Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, Cité du Train de Mulhouse, Cité de l'Automobile de Mulhouse, Ecomusée d'Alsace (70 000 €)	m2A
Volet III Stratégie d'influence digitale & Marketing de Contenu	130 000 €	65 000 €	<b>TOTAL : 65 000 €</b> Alsace destination Tourisme (65 000 €)	ADT

La Région Grand Est et l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est associeront les Départements et Alsace Destination Tourisme à l'élaboration du Pacte de Destination 2020.

Il vous est proposé :

- d'approuver le Pacte de Destination Alsace 2019, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- de désigner Philippe TRIMAILLE, Conseiller départemental, en qualité de représentant(e) du Département au sein du comité stratégique local de destination prévu dans le Pacte précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT